



Réunion C.E. du 19/04/2012

Programmation moteurs/ jour prévue pour mai 2012

Cursor 8	40
Cursor 9	46
Cursor 10	70
Cursor 13	98
TOTAL	254

Kits :
AàC:
C13 : 250
C9 : 200

FNA

Blocs : 538
Culasses : 471
Bielles : 594
Vilebrequins : 253
Arbres à cames : 671

Moteurs expédiés à fin mars :

11 201 dont 3 093 sur mars

Situation production

Les volumes prévisionnels sur avril représenteront 4 718 moteurs. Sur le mois de mai, la cadence journalière sera diminuée de 264 à 254 moteurs pour 17,5 jours de travail soit un total de 4 415 moteurs.

Information Direction

Lundi 30 avril : Situation inchangée (Grâce aux syndicats qui ont pu rectifier la « boulette » de SUD). Chômage partiel pour l'ensemble des salariés excepté les secteurs définis dans l'affichage « *Info Direction du 18/04/2012* ». Pas de transport, restaurant d'entreprise ouvert.

Lundi 7 mai : Pas de pont. Le taux d'absentéisme sera de 20 %.

Commentaires CGT : Nous demandons d'augmenter le taux d'absentéisme et d'exclure de ce quota les arrêts maladie, accidents de travail, etc... La Direction a répondu favorablement à ce dernier point.

Vendredi 18 mai : En chômage partiel. Dépôt d'une demande d'indemnisation à 60 %

Congés payés : Fermeture du 30 juillet au 26 août, reprise le lundi 27 août. La journée du 15 août sera positionnée le 2 novembre 2012.

Mutations C13 au C10 : Suite à la baisse des cadences au C13, 10 salariés seront mutés début Mai en horaire posté 2x8.

Informations CE

Revalorisation au 1^{er} mai des tarifs du restaurant de + 2.58 % :

5 composants : 4.41 € à 4.52 €	2 composants : 3.62 € à 3.71 €
4 composants : 4.21 € à 4.32 €	Repas léger : 3.17 € à 3.25 €
3 composants : 3.98 € à 4.08 €	Pizza : 3.25 €

Rugby - Final Top 14 : Un Comité d'Etablissement ne peut pas avoir de places sèches sans prestation. Nous attendons une réponse concernant le club de l'ASM (Clermont Auvergne).

Questions CGT

A.P.L.D. :

Confirmez-vous le versement de l'indemnisation du chômage partiel à 75 % sur le bulletin de paie d'avril 2012 ?

Rép. Direction : « Oui, le versement aura lieu fin avril pour la période de chômage de janvier et février. Pour la période de chômage du mois de mars, le versement sera effectué sur la paie de mai. »

VSD :

Les contrats VSD seront-ils renouvelés et pour quelle durée ?

Rép. Direction : « Oui, avec un avenant jusqu' au 27 mai. »

Avec quel effectif ?

Rép. Direction : « 30 salariés : 1 cariste, 1 Rute, 1 au Staff, 12 aux culasses, 5 aux blocs, 2 aux vilebrequins, 3 à la tool-room et 5 à la maintenance. »

Bilan moteurs incomplets par type:

Combien de moteurs incomplets, par type, sont stockés en attente d'être expédiés ?

Rép. Direction : « Au 18 avril, nous avons un total de 106 moteurs incomplets soit 12 moteurs C8, 54 moteurs C9 et 40 moteurs C13. »

Quelles sont les raisons de ces incomplets ?

Rép. Direction : « Attente pièces spécifiques provenant du Brésil et approvisionnement de turbos. » »

Budget promotion / développement :

Pouvez-vous nous expliquer comment le service des Ressources Humaines entend-il gérer le budget promotion/développement ? Expliquez-nous son fonctionnement !

Rép. Direction : « Un budget global Etablissement sera calculé selon le salaire de base et l'appointement. Ensuite une estimation de la somme allouée sera définie par secteur. Les Rute de chaque secteur établiront une liste de salariés classée par ordre prioritaire. Puis la Direction et le responsable de secteur se réuniront afin de faire des choix communs et motivés selon la liste globale des salariés pour déterminer les augmentations individuelles et changement de coefficient. Ces mêmes personnes pourront, par exemple, décider de l'enveloppe qui sera attribuée pour chaque secteur, basculer la somme du secteur sur une autre ligne,... »

Reconnaissance de la Validation des Acquis par Expérience :

La Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) est incluse dans le cadre du plan de formation, dans l'accord seniors et dans le Droit Individuel à la Formation (DIF). Par conséquent, nous demandons la reconnaissance des différents diplômes au même titre que ceux de l'éducation nationale afin que chaque salarié bénéficie d'un déroulement de carrière approprié et du coefficient correspondant.

Rép. Direction : « Pas d'automatisation au niveau des coefficients. »

Commentaires CGT : Nous avons rappelé certains articles du code du travail, la convention collective, la cour de cassation et l'accord seniors. Après débat, la Direction s'engage à étudier notre revendication.

Calendrier des différentes commissions :

Nous demandons que la Direction établisse, au cours du 1^{er} semestre, le calendrier des différentes commissions.

Rép. Direction : « Nous programmerons une réunion en mai pour l'égalité Hommes/Femmes. Nous attendons de connaître le financement de l'ADEFIM afin de programmer une réunion en fin d'année pour la commission formation. »

Nous demandons de fixer une réunion de la commission économique.

Rép. du secrétaire du SNI suite à l'absence du secrétaire du CCE : « Nous en parlerons au secrétaire du CCE. »

Service médical :

Suite au départ en retraite, fin avril 2012, d'une infirmière, avez-vous recruté un ou une infirmier(e) ?

Rép. Direction : « Nous avons 2 pistes possibles, nous avons pris des contacts et nous attendons des réponses. »

Transport :

Quand le contrat avec la société de transport arrive à terme ?

Rép. Direction : « Le contrat a une durée indéterminée, nous avons la possibilité de le résilier sous condition de préavis. Le contrat existant n'est pas remis en cause. »

Location DUCATO :

Nous demandons que l'ensemble des salariés bénéficient gratuitement de la location du véhicule Ducato.

[En effet avec 126 000 kilomètres et un taux de 0,15 € par kilomètre, la CGT considère que ce véhicule acheté fin 2007 pour la somme de 20 000 €uros est actuellement amorti.]

Rép. CE : « La gratuité n'est pas logique. »

Dans ce cas, nous demandons de revoir le taux kilométrique à la baisse.

Rép. CE : « Nous allons regarder, entre nous, cette possibilité. »

Question supplémentaire :

Parking :

Qui est propriétaire des parkings ?

Rép. Direction : « FPT est propriétaire des 2 parkings. »

Nous avons demandé à la direction de vérifier si les modalités exigées sont appliquées dans le cadre d'un parking privé.

L'implantation d'espaces verts, est-il à la charge de FPT ou de la commune ?

Rép. Direction : « Les travaux sont à la charge de FPT. La loi française indique que la construction d'un nouveau bâtiment doit faire l'objet de la plantation de végétaux. »

La CGT